

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 798

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix,  
M. Chavent, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,  
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet, M. Verny et les membres du groupe Union des droites pour  
la République

---

**ARTICLE 12**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe UDR vise à supprimer ces transferts financiers entre branches, pour deux raisons :

- en premier lieu puisqu'ils conduisent à ponctionner une des rares branches bénéficiaires, la branche famille, qui pourrait tout à fait utiliser ces excédents pour encourager une politique nataliste dont notre pays a besoin.
- en second lieu parce que ces transferts entre branches bénéficiaires et déficitaires, dont les objectifs sont radicalement différents, est néfaste aux objectifs de bonne gestion qui manquent à la Sécurité sociale et qui expliquent en partie son déficit récurrent.